

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/05/2016

La société **RCI FINANCE MAROC SA** tiendra une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires, en date du 16 Mai 2016 à 9 heures, au siège social de la société, sise à Casablanca, 44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebâa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31/12/2015;
2. Examen du rapport général du Commissaire Aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2015;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2015;
4. Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015;
5. Affectation des résultats sociaux de l'exercice clos le 31/12/2015;
6. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes ;
7. Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2015;
8. Quitus aux Commissaires Aux Comptes;
9. Ratification de la nomination d'Administrateur ;
10. Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
11. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales;

Texte des résolutions proposées à l'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes ses parties, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de 489.334.128 Dirhams dont un résultat net comptable de 55.001.923 Dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les états de synthèse et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres consolidés de 523.414.000 Dirhams, dont un résultat net du Groupe de 51.953.000 Dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat social de l'exercice clos le 31/12/2015 comme suit :

- Résultat net de l'exercice	55 001 923 DH
- Réserve légale	2 750 097 DH
- Réserve facultative	52 251 926 DH

SIXIEME RESOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative à la société anonyme conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31/12/2015.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves, au Conseil d'Administration, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2015.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux Commissaires Aux Comptes, de leurs mandats, au titre de l'exercice clos le 31/12/2015.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Daniel REBBI, né le 10 Juin 1960, de nationalité française et titulaire du passeport n°12DE91229, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 Février 2015, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à terme du mandat des Administrateurs Monsieur Xavier Léon SABATIER, Madame Mouna BADRANE, Monsieur Alain BALLU et Monsieur Daniel REBBI, décide de nommer les Administrateurs suivants pour une durée de six années :

-
-
-
-

Les fonctions des Administrateurs, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Xavier Léon SABATIER

EY
Building a better
working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 090 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
RCI FINANCE MAROC
44, Bd Khalid Ibnou Loualid
Ain Sebâa - Casablanca

**RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relative à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 510.053 dont un bénéfice net de KMAD 55.002.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Au cours de l'exercice 2015, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (périodes du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2013), l'impôt sur les sociétés (exercices 2011 à 2013) et l'impôt sur le revenu (exercices 2011 à 2013) et a reçu une première notification de la part de l'administration fiscale en date du 15 décembre 2015 et une seconde notification en date du 24 février 2016. La quasi-totalité des chefs de recensement est rejetée par la société, qui va demander le pourvoi en commission locale de taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de cette vérification fiscale, ni de nous prononcer sur son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres de la société au 31 décembre 2015.

Sous réserve de la situation décrite ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes notamment assurés de la sincérité de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 090 Casablanca
Maroc
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

KPMG

KPMG
11, Avenue Sir Kacem
Soussi 19000 Rabat
Maroc
Fouad LAHGAZI
Associé